



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCÈS-VERBAL

**DE LA SÉANCE DU CONSEIL
GÉNÉRAL DU 2 DECEMBRE 2014**



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 2 DECEMBRE 2014

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Christophe Zbinden.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices et aux auditeurs.

Le Président adresse ses souhaits de bienvenue à Mme Stéphanie Buchs, représentante de la presse.

Le Président excuse l'absence de M. Georges Baechler, M. Pascal Marchon et M. Gilles Seiler du groupe PS, M. Benoît Robatel du groupe PDC. Il relève la démission de M. Jean-Marc Weber du groupe PDC.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Fabienne Aeby, secrétaire, que 25 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée par pli personnel avec le message relatif à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le flash d'information de novembre 2014, distribué à tous les ménages.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance seront enregistrés et leur demande de remettre à la secrétaire les interventions écrites qu'ils développeront au cours de la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Concernant l'ordre du jour, sur demande de la commission financière, le bureau propose au Conseil général de rajouter un point 4.9 : rapport de la commission financière au Conseil général concernant les emprunts souscrits ou renouvelés durant l'année. De ce fait, le vote final des budgets de fonctionnement et d'investissement 2015 devient le point 4.10.

Le Président ouvre la discussion générale concernant l'ordre du jour de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative à l'ordre du jour.

1. Procès-verbaux

1.1 Procès-verbal du 20 mai 2014

Lors de la séance du 23 septembre 2014, l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2014 a été reportée à la séance de ce soir, tenant compte de problèmes d'enregistrement. M. Jean-Paul Meyer avait proposé que, comme cela avait déjà été fait, les personnes qui ont des modifications à apporter à ce procès-verbal les transmettent à la secrétaire. Le procès-verbal sera modifié en conséquence et approuvé lors de la prochaine séance.

M. le Président demande à la secrétaire si elle a reçu des modifications à apporter à ce procès-verbal. Mme Aeby répond négativement.

Il soumet donc le procès-verbal du 20 mai 2014 au vote. Celui-ci est accepté par 17 oui, 0 non et 8 abstentions.

1.2 Procès-verbal du 23 septembre 2014

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 septembre 2014 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

M. Jean-Paul Bossy signale une erreur de nom sous le point 2 : *M. Jean-Paul Bossy intervient sur la présentation de Mme Probst qui disait que le Mouvement Arc-en-ciel avait demandé d'étudier la possibilité de mettre la crèche dans les locaux de l'édilité et du service du feu quand ceux-ci seront déménagés à l'arsenal.*

Il s'agit d'une intervention de M. Jean-Paul Meyer.

Mme Christiane Bapst donne lecture de l'intervention de M. Georges Baechler sur le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2014.

Lors du dernier conseil général, et plus précisément concernant la construction du futur bâtiment de la petite enfance, dossier présenté par le bureau MWA, en la personne de M. Karati, il a été indiqué que le projet aurait lieu sur 3 parcelles appartenant principalement à la commune ! M. Karati a articulé les numéros de parcelles 285, 290 et 291 ; numéros confirmés par M. Karati à plusieurs reprises ! M. Baechler informe qu'il est propriétaire de la parcelle 285. Comme il n'a jamais été approché de la part de qui que ce soit concernant ce projet, il doit donc forcément s'agir d'une erreur !

Pour cette raison, il demande que cette erreur soit corrigée et que cette rectification figure dans le procès-verbal de ce soir !

(Après vérification suite à la séance du 2 décembre 2014, le numéro de parcelle de la commune est le 286).

Mme Josiane Berset demande s'il est possible, pour une meilleure lisibilité, de signaler par des guillemets les interventions qui sont transmises à la secrétaire.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations du bureau du Conseil général

Le Président informe que dans le Flash de novembre, dans le cadre de la fusion, il est fait mention que la séance du 1^{er} juillet 2014 était une séance extraordinaire du conseil général. Ce n'était pas le cas, il s'agissait d'une séance d'information au conseil général.

Informations du Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal pour informer les membres du Conseil général sur différents objets de son administration.

PERSONNEL COMMUNAL

M. Jean-Bernard Schenevey, syndic, présente Mme Véronique Christan engagée en tant que secrétaire adjointe dès le 1^{er} janvier 2015. Il indique qu'elle est née en 1963, qu'elle a obtenu un diplôme commercial au collège de Gambach. Elle a travaillé 9 ans au service cantonal des contributions puis 10 ans comme secrétaire adjointe à la commune d'Avry. 10 ans d'absence professionnelle qui lui ont permis de s'occuper de ses enfants.

Elle est présente ce soir pour s'imprégner de l'ambiance car elle sera très probablement l'interlocutrice no 1 du conseil général et du bureau. La réorganisation de l'administration placera Mme Christan en tant que secrétaire du bureau et du conseil général.

ENQUETE ADMINISTRATIVE

M. Jean-Bernard Schenevey, syndic, indique que chaque conseiller communal a reçu, par mail, le lien lui permettant d'accéder à l'arrêt du Tribunal cantonal.

A titre plus personnel, M. Schenevey se permet quelques considérations et déclare :

*Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs,*

« C'est avec soulagement et un certain plaisir que j'ai ouvert la Liberté du jeudi 11 novembre et découvert le titre que vous connaissez :

le préfet se fait désavouer.

Au fil de la lecture de l'article, je me suis rendu compte que Monsieur le préfet continue et insiste dans sa mauvaise foi. Il indique que le Tribunal cantonal interprète à sa manière, de façon plus large que lui le principe de la récusation.

Ceci est complètement faux, ces propos devraient être sanctionnés et interdits. Le Tribunal cantonal a purement et simplement annuler les griefs de manquement au principe indiquant qu'ils ne sont pas fondés. Nous ne pouvons que nous en réjouir et saluer la décision.

Vous l'avez vu dans l'arrêt, je cite, le 27 septembre 2011, le préfet, accompagné de son conseiller juridique, Oliver Collaud, a pris part à la séance du conseil communal, ayant préalablement ordonné son enregistrement. Il a tout d'abord tenté la conciliation entre les intéressés. Constatant que celle-ci n'aboutissait pas, le préfet a annoncé qu'il ordonnait l'ouverture d'une enquête administrative. A cette occasion, il a rappelé aux conseillers communaux présents qu'ils étaient liés par le secret de fonction et qu'ils les enjoignaient de s'abstenir de toute communication extérieure relative à la présente affaire, fin de citation.

Au passage je vous rappelle que le lendemain Monsieur le préfet a communiqué tout ceci par voie de presse.

Mesdames et Messieurs j'y étais bien sûr, je ne peux m'empêcher de vous dire que cette pseudo-tentative de conciliation n'a que peu duré. Monsieur le préfet et son conseiller se sont retirés quelques instants de la séance, sont réapparus en indiquant que visiblement la conciliation ne pouvait aboutir. Pour justificatifs, il a indiqué que des divergences subsistaient et nous a rapidement annoncé l'ouverture de l'enquête administrative.

C'était fait, le rififi pouvait continuer et durer...

Mon avis personnel, me fait dire qu'un bon préfet, qu'un préfet loyal et impartial aurait, dans ces circonstances, sermonné l'ensemble des conseillers communaux présents en leur indiquant que des enfantillages de ce genre, pour le surplus dictés, n'ont pas leur place au sein d'un exécutif communal et sont indignes d'élus communaux.

Je suis convaincu que si, de la part de M. le Préfet, le ton avait été mis, tout le monde aurait compris le message, la suite de la procédure, couteuse et gourmande en énergie de toutes parts, serait ainsi devenue inutile.

Mesdames et Messieurs, par ces quelques lignes, je dénonce tout simplement une tentative de renversement du Conseil Communal.

Mes remerciements vont à mes collègues qui ont enduré ce cancer, à Mme Anne-Lise Meyer qui comme moi en ressort grandie.

Je n'oublierai pas de citer M. Michel Sallin, qui après plus de 40 ans de bons et loyaux services a également été attaqué, puis complètement blanchi.

Enfin ma gratitude va aux viennent-ensuite de la liste PS PCS Ouverture qui ont analysé la situation, qui ont accepté leur élection et qui s'efforcent avec une totale réussite de faire abstraction de ce passé.

REGLEMENT SUR LA DETENTION ET L'IMPOSITION DES CHIENS

M. François Gendre indique que le règlement sur la détention et l'imposition des chiens a été approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts le 4 novembre 2014. La décision a été transmise le 17 novembre 2014, raison pour laquelle l'information n'a pas pu être insérée dans le Flash de novembre.

L'information sera transmise à la population, dans un premier temps, par le site internet puis dans le prochain Flash. La perception de l'impôt aura lieu durant le 1^{er} trimestre 2015. Un extrait du règlement sera joint à l'envoi.

ROUTE SUR-LE-RU

M. Gabriel Litzistorf indique que le dernier tronçon de la réfection de la route, des trottoirs et des places de parc est en voie de finition. Il remercie tous les usagers de ce tronçon pour leur compréhension face aux désagréments causés par ces travaux.

RIAU DU CHANO

M. Gabriel Litzistorf apporte une information concernant le message pour la demande de crédit pour le Riau du Châno.

Le rapport du bureau BG mentionnait une répartition des coûts à 66% pour la commune et 34% au propriétaire du fond. C'est une erreur ; selon la convention jointe au message, la répartition est de 66% pour le propriétaire et 34% pour la commune qui n'est pas le maître d'œuvre. Elle a un droit de regard sur l'exécution de ces travaux et a demandé, pour se prémunir, le dépôt d'une garantie de CHF 100'000.-.

Le permis de construire pour le déplacement des collecteurs a été délivré.

VALTRALOC

M. Gabriel Litzistorf informe que l'Etat veut demander une étude complémentaire sur l'évacuation des eaux de surface car plus de 14'000 véhicules transitent chaque jour, voire de réaliser un bac de rétention filtration afin de pouvoir déverser ces eaux dans le ruisseau de La Sonnaz. La commune va demander de mettre le projet à l'enquête publique.

ACHAT D'UN TRACTEUR

M. Gabriel Litzistorf demande de corriger le taux d'amortissement indiqué dans le message. Il est de 15% et non de 4%.

CLASSES OUVERTES

M. Marc Lüthi informe le conseil général que samedi matin, le 15 novembre 2014 il y a eu les classes ouvertes. C'est une magnifique matinée où les enfants amènent les parents, les grands-parents, oncle et tante en classe. C'est une journée extrêmement stressante pour les enseignants et ils peuvent compter sur le soutien de M. Lüthi.

A la fin de cette matinée, il y a le groupe de soutien au camp de ski, composé de moniteurs et de personnes dévouées au camp de ski, qui propose une soupe de chalet ou des pâtes, et le bénéfice est reversé sous forme de rabais de CHF 15 à 20.- par enfant pour la semaine de ski. M. Lüthi les remercie pour cet engagement.

M. Alain Carrupt souhaite revenir sur l'intervention de M. le Syndic concernant la décision du Tribunal.

Il peut très bien comprendre le soulagement de M. le Syndic du fait que les avertissements prononcés à l'endroit de deux conseillers communaux ont été levés.

Par souci d'objectivité, il aimerait tout de même relever que le Tribunal dit : *La commune recourante succombe quant aux principales conclusions qui la concernent directement, comme il a été vu. Elle n'obtient gain de cause que pour ce qui est de l'annulation des avertissements prononcés à l'endroit de ses deux Conseillers communaux, lesquels eux aussi voient leur recours admis.*

La Cour arrête: Les recours sont admis en ce qui concerne les avertissements prononcés à l'endroit de Jean-Bernard Schenevey et d'Anne-Lise Meyer, lesquels sont annulés.

Pour le reste, les décisions du Préfet de la Sarine des 24 juillet 2012 et 16 janvier 2013 sont confirmées.

Par souci d'objectivité, M. Carrupt aimerait relever que sur les 4 griefs qui étaient faits, 1 seul a été reconnu pour les recourants, 3 autres ont été tranchés en faveur du Préfet.

M. le Président clôt la discussion.

2. Règlement sur les déchets : modifications et approbation, message no 3

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qui a été adressé aux membres du Conseil général.

M. Christian Maître déclare qu'il ne va pas lire tout le message mais seulement préciser quelques aspects importants.

L'accès à la déchetterie pour les entreprises (y compris entreprises agricoles), artisans et commerces n'est pas défini et ni réglé de manière correcte et précise dans le règlement actuel en vigueur, à savoir dans l'article 8 alinéas 3 et 4.

De plus, depuis environ 10 ans, les entreprises de Belfaux paient une taxe annuelle de CHF 150.00 pour l'accès à la déchetterie, ceci sans aucune base légale.

Pour cela, le règlement actuel, approuvé par le Conseil général du 16 avril 2013, a été envoyé au SCom et au SEn pour analyse et propositions concrètes d'adaptation.

Dans leurs prises de position, ces deux services ont fait remarquer que l'article 8, alinéas 3 et 4, n'était pas clair et portait à confusion. Ils ont donc proposé de simplifier, au niveau aspect légal, cet article 8. L'accès à la déchetterie pour les entreprises (y compris entreprises agricoles), artisans et commerces, ne doit pas être défini dans le règlement, mais réglé par des conventions d'accès séparées.

De même, la taxe de base doit être légalisée dans le règlement, par analogie à celles facturées aux habitants. Cela se fait en ajoutant l'alinéa 2 à l'article 23.

Il faut rappeler que des conventions d'accès pour les habitants de La Sonnaz et d'Autafond ont été signées en 2004. Ces conventions excluaient les entreprises de ces deux communes. Ceci n'a depuis plusieurs années plus été respecté.

Le Conseil communal a donc décidé, dans sa séance du 8 avril 2014, de réviser le règlement pour :

- définir **clairement** l'accès à la déchetterie pour les entreprises (y compris entreprises agricoles), artisans et commerces, où seuls les déchets valorisables pourraient encore être acceptés. Ceci se fera par convention séparée en cas de demande
- légaliser la taxe annuelle auprès des entreprises (y compris entreprises agricoles), artisans et commerces, pour celles qui par exemple profitent aussi du ramassage de leurs ordures lors de la tournée du camion
- **et surtout, le plus important**, contrôler le coût de gestion des déchets en constante augmentation ces dernières années, ceci surtout au niveau des encombrants

Pour cela, l'article 8 alinéas 3 et 4 et l'article 23 alinéa 2 ont été modifiés selon les propositions du SCom et du SEn.

Le Président ouvre la discussion générale sur les modifications du règlement des déchets.

M. Jean-Paul Meyer aurait une question concernant les entreprises qui sont situées hors du territoire de la commune. Il est dit qu'une lettre sera envoyée aux communes de La Sonnaz et Autafond. Est-ce qu'il n'aurait pas été plus simple de dire, dans cet article 8, que la commune passe une convention avec les entreprises afin de prendre en charge une partie des déchets...sans se limiter aux entreprises domiciliées sur le territoire communal mais également avec celles qui font partie de l'association de la déchetterie.

Qu'est-ce qui va se passer avec les entreprises membres de l'association ?

M. Maître répond qu'à l'heure actuelle ce sont des entreprises de La Sonnaz qui viennent assez régulièrement pour remplir les bennes des encombrants. Le but est de stopper les entreprises, qu'elles viennent de n'importe où. Par contre, une entreprise peut apporter du carton, du papier ou du verre car ce sont des déchets que l'on revend et qui financent le fonctionnement de la déchetterie. C'est pour cela qu'une convention est proposée qui spécifierait que ces entreprises peuvent venir avec ce genre de déchets. Le reste on ne le prendrait plus. Ce n'est pas une association mais bien une déchetterie communale. Les communes d'Autafond et La Sonnaz ont un accès pour leurs habitants par convention signée en 2004. Le Conseil communal examinera chacune des demandes et proposera de signer une convention ou non. Toutes les entreprises n'en recevront pas forcément une.

M. Jean-Paul Meyer déclare que c'est clairement indiqué que la commune va pouvoir passer des conventions avec les entreprises domiciliées sur le territoire de la commune. A la limite, s'il y a des entreprises de La Sonnaz il ne sera pas possible de passer une convention. Est-ce qu'il ne faudrait pas supprimer « domiciliées sur le territoire... ». Comme ça la commune serait libre de passer des conventions avec La Sonnaz et Autafond.

M. Maître répond que pour lui on peut supprimer dans les 2 alinéas « domiciliées sur le territoire de la commune ». Mais il répète que l'on parle du règlement des déchets de la commune de Belfaux.

M. Meyer déclare que si la commune de Belfaux a une entreprise extérieure qui fait la proposition de venir à la déchetterie de Belfaux plutôt que d'aller à la Saiedef avec une petite remorque, elle peut très bien l'accepter. Mais il estime qu'avec le contenu « domiciliées sur le territoire... » la commune se limite aux entreprises domiciliées sur la commune.

M. le Syndic ne s'oppose pas à la proposition de M. Meyer, mais avec ces changements dans le règlement, le but est d'éliminer l'accès de la déchetterie aux entreprises. Actuellement, toute entreprise qui se respecte doit avoir un concept d'élimination de ses déchets. Mais c'est pour ne pas fermer la porte à une petite entreprise ou à un bureau qui n'a que du papier ou du carton à éliminer que ce règlement subit ces modifications.

M. Maître a clairement dit qu'une convention liait les communes de La Sonnaz et Autafond pour l'utilisation de la déchetterie par ses habitants mais pas les entreprises.

M. Maître répète qu'il s'agit de la déchetterie de Belfaux. Autafond et La Sonnaz ont un accès par convention pour leurs habitants. M. Maître est d'accord de supprimer « domiciliées sur le territoire de la commune... » ainsi le cas de toutes les entreprises est réglé.

M. Jean-Paul Meyer déclare que si le Conseil communal ne veut pas des entreprises en dehors, il dit non. Sur le principe c'est non et le Conseil communal peut faire des exceptions. Dans la proposition, le Conseil communal s'est limité aux entreprises sur le territoire communal.

M. Jean-Marc Bertschy indique que le groupe PS-PCS-Ouverture tient à remercier M. Maître ainsi que la commission de l'environnement pour la rédaction de ce nouveau règlement qui apporte des solutions aux problèmes toujours plus compliqués liés à la gestion des déchets. Le groupe invite les membres du conseil général à approuver ces modifications.

M. Alain Bise déclare que comme l'a dit M. Maître il s'agit d'une déchetterie communale à laquelle les entreprises n'ont pas droit d'accès que ce soit de Belfaux ou d'ailleurs. Si on fait une fleur aux entreprises de Belfaux, on l'a mis dans le règlement. M. Bise est personnellement contre la modification du règlement proposé par le Conseil communal.

M. Jean-Paul Bossy est aussi favorable au règlement tel que présenté par M. Maître. Si la notion de Belfaux n'est pas mentionnée ça veut dire que selon les discussions de ce soir, les entreprises extérieures à la commune pourraient intervenir et le conseil communal devrait statuer à chaque fois et cela créera du travail supplémentaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet le règlement sur les déchets avec ses modifications au vote du conseil général, tel qu'il a été présenté par le Conseil communal.

Celui-ci est approuvé par 13 oui, 9 non et 3 abstentions.

4. Budgets 2015

4.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissement 2015

Le Président donne la parole à M. François Gendre, conseiller communale responsable des finances, pour la présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements 2015.

Le budget de fonctionnement que le Conseil communal propose au Conseil général boucle avec un solde négatif de CHF 178'211.--, pour un total des charges de CHF 11'430'844.-- et des produits de CHF 11'252'633.--.

Finances et impôts (revenus)

Pour l'évolution de l'impôt le Conseil communal a suivi les prévisions que le canton lui a fournies et a tenu compte de l'arrivée de nouveaux citoyens. L'augmentation prévue est de 2.78 %.

Répartition des charges entre les différents dicastères

Elle se présente comme suit de :

<u>Chapitre</u>	<u>Pourcentage</u>
Administration générale	10%
Ordre public	4%
Enseignement et formation	34%
Culte, culture et loisirs	3%
Santé	9%
Affaires sociales	14%
Transports et communications	7%
Protection et aménagement de l'environnement	11%
Economie	1%
Finances et impôts	<u>7%</u>
 T o t a l	 100% ====

Charges liées

Les charges liées correspondent à 54,41 % par rapport aux charges totales.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élève à CHF 258'537.00.

Investissements

Les investissements que le Conseil communal propose au Conseil général, ainsi que les reports d'investissements s'élèvent à CHF 1'666'255.- pour les dépenses et à CHF 865'823.- pour les recettes.

Dette

La dette probable au 31.12.2015 est de CHF 9'985'776.00.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport concernant le budget 2015.

Dans son rapport, lu par M. Dominique Stohr, la commission financière déclare avoir pris connaissance du budget de fonctionnement et des explications de M. François Gendre lors de la séance du 13 novembre 2014 ainsi que des détails figurant dans les différents chapitres. La commission financière remercie M. Gendre pour l'excellent travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

Le Conseil communal a prévu un résultat négatif de CH 178'211.-- sur le budget de fonctionnement 2015. Ce déficit prévu représente 1.58% des revenus. Les charges liées aux communes et associations de communes (Agglo incluse) ainsi que les charges liées à l'Etat ont augmenté d'environ 3.8% et représentent une part toujours plus importante des charges totales (à présent 54.4%). D'une manière générale, l'augmentation des charges est supérieure à la progression des revenus (4.83% contre 5.02%).

La volonté du Conseil communal étant toujours de ne pas augmenter les impôts, la commission financière demande au Conseil communal de bien surveiller cette évolution, d'autant que les charges liées à l'Etat ne seront plus en partie compensées par une contri-

bution pour la mise en place d'une 2^{ème} année d'école enfantine. L'équilibre financier est de plus en plus difficile à trouver.

La capacité d'autofinancement 2015 – en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent – s'élève à CHF 258'537.-- (après déduction du déficit prévu).

La commission financière demande au Conseil communal de procéder à une analyse rigoureuse de chaque dépense afin d'obtenir aux comptes 2015 un résultat équilibré.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter le budget 2015.

Le Président ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée.

4.2 Budget de fonctionnement 2015

Chaque chapitre doit être présenté sous forme de graphique. Certaines explications sur les montants prévus au budget ont été déjà données dans le livret des budgets. Toutefois, M. Gendre et les membres du Conseil communal restent à disposition pour répondre aux questions.

Le Président ouvre la discussion générale après chaque rubrique comptable.

- 0. Administration
- 1. Ordre public
- 2. Enseignement et Formation
- 3. Culte, culture et loisirs
- 4. Santé
- 5. Affaires sociales
- 6. Transports et communications
- 7. Protection et aménagement de l'environnement

Mme Andrea Felder a remarqué sous le point 79.300.0 "jetons commission aménagement" que le montant était passé de CHF 2'700.- en 2014 à CHF 1'000.- en 2015. Elle souhaite en connaître la raison.

M. Gendre répond que les travaux de l'enquête préalable du PAL sont terminés, il s'agit d'une période transitoire, la commission va donc moins siéger.

M. le Syndic ajoute que suite aux modifications de la LAT, cela a créé un temps d'attente pour 2014 qui va se prolonger en 2015. Cela se reflète dans la projection dans les jetons de la commission d'aménagement.

Mme Felder tient à ajouter qu'elle perçoit le rôle de la commission d'aménagement, sujet dont il faudrait discuter également en commission d'aménagement, comme bien plus vaste que ce PAL qui est très important pour la planification des zones à bâtir. D'autres tâches et réflexions incombent à la commission d'aménagement comme par exemple projet d'aménagement d'espace public, d'espace rencontre, des installations sportives, gestion des espaces verts, mise en valeur du patrimoine bâti et naturel, réflexion et projet lié à la mobilité douce en collaboration avec la commission des routes, sécurité du trafic, réflexion liée à la mise en place d'un réseau écologique...

Le rôle de la commission d'aménagement, selon Mme Felder, est avant tout d'aider le conseil communal à améliorer la qualité de vie dans le village. Ceci est uniquement possible dans le cadre d'un processus continu qui nécessite une étroite collaboration avec le conseil communal ainsi qu'une volonté forte de la part de tous les acteurs concernés de vouloir aller de l'avant. Elle trouve dommage que tout soit mis en attente alors qu'il y a plein de projets qui pourraient être discutés et avancés tout de même.

8. Economie

9. Finance et impôts (charges)

10. Finance et impôts (produits)

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale.

Le Président passe en revue les investissements prévus au budget 2015 qui sont les suivants :

4.3 Salle communale entretien, rénovation et amélioration : message no 4

Le Président donne la parole à la commission financière pour son rapport.

La commission financière, par la voix de M. Dominique Stohr, déclare que la charge financière annuelle liée au crédit de CHF 160'000.- s'élève à CHF 9'600.- pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement – prévu dans le plan financier de la période administrative 2015-2019 – est supportable pour la commune de Belfaux.

Par conséquent, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 160'000.- pour l'entretien, la rénovation et l'amélioration de la salle communale.

Elle propose au conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 160'000.- ainsi que l'emprunt y relatif.

Le Président ouvre la discussion générale.

Mme Josiane Berset déclare :

« Nous sommes tout à fait conscients du mauvais état de la salle communale, et persuadés de la nécessité d'une rénovation.

Même si la demande de rénovation et le message que vous nous soumettez sont tout à fait justifiés, le projet présenté nous a paru sommaire, et ne répond pas à plusieurs questions :

- Les délais ne sont pas précisés : on ne sait pas quand les travaux vont commencer, ni combien de temps ils vont durer.
- Est-ce que les armoires seront remplacées ? Par quoi ? Vous n'en parlez pas.
- On ne sait pas encore quel sol sera choisi : carrelage ou parquet. Autant de questions qui montrent que votre étude n'est pas très aboutie.
-

Cette salle est très occupée actuellement, par différents groupes, à longueur de semaine.

Il est d'autant plus important d'entreprendre une rénovation qui corresponde aux besoins très variés des groupements et utilisateurs actuels.

Ce que nous souhaitons ? C'est une analyse plus fouillée du projet, pour exploiter toutes les possibilités de cet espace, pour mieux le mettre en valeur. Nous demandons de tenir compte de quelques éléments supplémentaires, tels que:

- Une meilleure répartition de l'espace : pourquoi ne pas englober dans le projet le local de stockage des tables ?
- Eventuellement une autre disposition des espaces vitrés ? des stores mobiles ? Pour plus de lumière naturelle.
- Pour optimiser son utilisation, pourquoi ne pas prévoir une paroi mobile, pour une séparation en deux, avec non pas un écran et un beamer, mais une double installation ?

En résumé, nous souhaitons un projet mieux étudié, qui tienne compte de ces critères. Avec cette demande de crédit, vous nous demandez un chèque en blanc.

Pour toutes les raisons énoncées, nous demandons un report de cet investissement, le temps d'une étude plus complète et plus approfondie. »

Mme Rose-Marie Probst prend note des remarques de Mme Berset qu'elle trouve tout à fait fondées. La demande de crédit a été établie sur une évaluation de la situation. Il est bien clair que si elle est acceptée un groupe de travail sera formé qui va étudier tous les points relevés, le choix du sol ne peut pas être fait maintenant, l'amélioration des volumes par rapport à l'utilisation qui est faite par différentes sociétés et plus particulièrement par l'école a aussi été pensée. On n'a pas été dans ces détails-là pensant que le travail se ferait après.

Elle accepte tout à fait de consacrer l'année prochaine à faire cette étude et représenter un budget d'investissement avec un projet abouti.

M. Jean-Paul Meyer indique qu'en préambule, il tient à préciser que le Mouvement Arc-en-ciel est favorable, sur le principe, à un entretien régulier et à l'amélioration du patrimoine immobilier de la commune.

En ce qui concerne la demande de crédit de CHF 160'000.- pour la salle communale, il relève les points suivants :

1. Les travaux à effectuer ont bien été évalués par 2 entreprises de la commune mais il semble manquer une étude générale pour cette salle, avec notamment son utilisation future, ce qui peut bien sûr influencer les travaux à effectuer. Il ne trouve pas trace non plus d'un point qui prend de plus en plus d'importance dans les bâtiments, soit d'un éventuel besoin d'isolation pour l'ensemble de la salle.
2. Certains travaux proposés ne paraissent pas de première priorité, par exemple le remplacement de 150 chaises.
3. Justifier le remplacement du grand vitrage côté halle de gym simplement parce qu'il n'a pas encore été changé, n'est pas suffisant.
4. La réfection des surfaces de lambris ne devrait pas se faire avant qu'une étude thermographique n'ait effectivement prouvé qu'une isolation ne soit pas opportune.

En conclusion, le Mouvement Arc-en-Ciel est favorable à exécuter des travaux dans cette salle mais seulement sur la base d'une étude générale et en fixant des priorités adaptées à la situation financière actuelle et surtout future.

En conséquence il demande au Conseil général de reporter cet objet et de demander des compléments d'étude au Conseil communal.

La parole n'étant plus demandé, le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 160'000.- pour l'entretien, la rénovation et l'amélioration de la salle communale.

La demande de crédit est refusée par 17 non et 8 oui.

4.4 Halle de sports rénovation et amélioration de l'éclairage existant : message no 5

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport.

La commission financière, par la voix de M. Dominique Stohr, déclare que la charge financière annuelle liée au crédit de CHF 40'000.- s'élève à CHF 2'400.- pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement – prévu dans le plan financier de la période administrative 2015-2019 – est supportable pour la commune de Belfaux.

Par conséquent, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 40'000.- pour la rénovation et l'amélioration de l'éclairage de la salle de sports.

Elle propose au conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 40'000.- ainsi que l'emprunt y relatif.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet la demande de crédit de CHF 40'000.- pour la rénovation et l'amélioration de l'éclairage de la salle de sports au vote.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

4.5 Valtraloc, demande de crédit message no 6

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport.

La commission financière, par la voix de M. Stohr, indique qu'une dépense d'investissement totale de CHF 2'081'320.- est prévue pour la réalisation du concept Valtraloc sur les tronçons « Restaurant Le Mouton – Giratoire de la Forge » et « Giratoire de la Forge – Carrefour d'Autafond ». Après déduction de la part cantonale (CHF 1'053'165.-), de la participation des propriétaires fonciers pour le carrefour d'Autafond (CHF 60'000.-), du montant déjà versé pour la réalisation des aménagements de mobilité douce (CHF 35'000.-) et de la subvention de l'Agglo (CHF 466'577.-), le solde à la charge de la commune de Belfaux s'établit à CHF 466'578.-.

La première année, la charge financière s'élève à CHF 20'600.- (soit l'intérêt annuel de 2% imputé au montant de CHF 1'030'000.- inscrit au bilan), aucun amortissement n'étant prévu cette année-là. Dès la 2^{ème} année, après le versement de la subvention de l'Agglo et le paiement de la participation des propriétaires fonciers, la charge financière annuelle correspondra à l'amortissement annuel de 4% à assumer sur le montant de CHF 465'578.- (solde à la charge de la commune de Belfaux) majoré de l'intérêt annuel de 2% imputé au montant dégressif inscrit au bilan.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement – prévu dans le plan financier de la période administrative 2015-2019 – est supportable pour la commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 1'030'000.- pour la réalisation du concept Valtraloc sur les tronçons « Restaurant Le Mouton – Giratoire de la Forge » et Giratoire de la Forge – Carrefour d'Autafond ».

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 1'030'000.- ainsi que l'emprunt y relatif.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Alain Carrupt n'a pas de question mais une remarque. A plusieurs reprises, on a émis des doutes ou des critiques par rapport à l'Agglo ; mais là il aimerait relever avec satisfaction que l'Agglo va participer à hauteur de CHF 466'577.- au financement de ces travaux, ce qui est très positif.

Mme Andrea Felder demande, comme les travaux vont durer un certain temps, par où le trafic va passer ?

M. Gabriel Litzistorf répond que tout n'est pas résolu. C'est la police cantonale qui règle ce problème. La commune a le désir de bloquer le transit des camions par Pensier et Noréaz. Le trafic des véhicules légers sera réglé par feux et ne sera pas dévié ailleurs dans le village.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 1'030'000.- pour Valtraloc.

Celle-ci est acceptée par 24 oui et 1 abstention.

4.6 Achat d'un tracteur compact avec lame à neige et semoir à sel message no 7

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport.

La commission financière, par la voix de M. Stohr, indique que la charge financière annuelle liée au crédit de CHF 90'000.- s'élève à CHF 15'300.- pour la première année (soit 15% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement – prévu dans le plan financier de la période administrative 2015-2019 – est supportable pour la commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 90'000.- pour l'achat d'un tracteur compact.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 90'000.- ainsi que l'emprunt y relatif.

Le Président ouvre la discussion générale sur l'achat d'un tracteur compact avec lame à neige et semoir à sel.

M. Roland Schmutz déclare que le Mouvement Arc-en-ciel a pris connaissance du message no 7 du Conseil communal proposant l'achat d'un tracteur compact et se pose la question si cet achat est vraiment indispensable. Si l'on se réfère au plan financier 2015-2019, on remarque que la dette de la commune de Belfaux prend l'ascenseur. On est donc dans une période où l'on doit poser le pour et le contre de chaque dépense significative. Lors de l'agrandissement et la modification de la déchetterie, le conseil général a accepté également l'achat du véhicule style « valet de ferme ». La condition du message était que le véhicule serait aussi utilisé par l'édilité pour racler les bords de route, avant de passer la

balayeuse, entretenir les chemins communaux non goudronnés ou bétonnés, charger des matériaux tels que gravier et copeaux, soulager l'utilisation du tracteur John Deere en changeant moins souvent ses outils.

Le Conseil communal justifie à nouveau la demande de crédit dans le but de diminuer l'utilisation du véhicule John Deere. Le temps de travail annuel du John Deere est d'environ 400 heures soit environ une moyenne de 2 h par jour. Est-ce déjà trop pour ce type de véhicule ?

M. Gabriel Litzistorf confirme que, lors de l'achat du véhicule pour la déchetterie, il avait été indiqué qu'il serait utilisé pour d'autres circonstances dans la commune. Ce véhicule ne s'adapte pas au déneigement et à l'entretien des trottoirs, il n'est pas fait pour ce genre d'opérations.

Il y a 3 employés au service de l'édilité et durant la période de l'hiver et également durant l'été, il faut des véhicules et du matériel pour réaliser tous les travaux.

La parole n'est plus demandée, le Président soumet l'achat d'un tracteur compact avec lame à neige et semoir à sel pour CHF 90'000.- au vote.

Celui-ci est accepté par 19 oui, 3 non et 3 abstentions.

4.7 Déplacement des canalisations du Riau du Châno demande de crédit message no 8

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport.

La commission financière, par la voix de M. Stohr, indique qu'une dépense d'investissement totale de CHF 183'100.- est prévue pour l'aménagement et le déplacement des collecteurs du Riau du Châno. La convention signée entre la commune et le propriétaire de la parcelle 475 prévoit que ce dernier prenne en charge les 2/3 des frais de dimensionnement de la canalisation et de déplacement des collecteurs, soit un montant de CHF 114'246.-. La demande de crédit porte sur le solde à charge de la commune de Belfaux, à savoir CHF 68'854.-.

La charge financière annuelle liée à ce crédit s'élève à CHF 4'131.- pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que cette charge financière liée à cet investissement – prévu dans le plan financier de la période administrative 2015-2019 – est supportable pour la commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 68'854.- pour l'aménagement et déplacement des collecteurs du Riau du Châno.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 68'854.- ainsi que l'emprunt y relatif.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Paul Meyer indique que, dans sa synthèse du concept d'aménagement, le bureau BG préconise que la commune fasse valider les mesures proposées par la Canton. Cette proposition se justifie d'autant plus que le surplus de 900 litres7seconde de la crue centennale devrait se déverser sur la route cantonale pour rejoindre le ruisseau de La Sonnaz. Est-ce que le Service des ponts et chaussée a validé le concept d'aménagement du bureau BG?

M. Gabriel Litzistorf répond que le Canton a validé le concept et que le permis de construire a été délivré.

La parole n'est plus demandée, le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 68'854.- pour l'aménagement et le déplacement des collecteurs du Riau du Châno.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

4.8 Etude de faisabilité pour le projet de rénovation de l'administration communale : demande de crédit message no 9

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport.

La commission financière, par la voix de M. Stohr, indique que la charge financière annuelle liée au crédit de CHF 15'000.00 s'élève à CHF 2'550.00 pour la première année (soit 15% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère la charge financière liée à cet investissement – prévu dans le plan financier de la période administrative 2015-2019 – est supportable pour la Commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 15'000.00 pour l'étude de l'entretien et de la mise en valeur du bâtiment administratif, Route de Lossy 7.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 15'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la demande de crédit de CHF 15'000.- pour l'étude de faisabilité pour le projet de rénovation de l'administration communale.

Celle-ci est acceptée par 23 oui et 2 abstentions.

4.9 Rapport de la commission financière au Conseil général concernant les emprunts souscrits ou renouvelés durant l'année

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport.

La commission financière, par la voix de M. Stohr, indique que le contrôle des conditions de taux des emprunts est du ressort de la commission financière.

Emprunt de CHF 3'500'00.00

Cet emprunt au taux de 0.49 % arrivant à échéance le 15 décembre 2014, il a été renouvelé pour une période de 2 années au taux le plus favorable de 0.35% (taux très attractif) après un appel d'offre auprès de 3 établissements de financement. La commission financière tient à saluer la démarche suivie dans le cadre de l'appel d'offre afin d'obtenir les meilleures conditions de prêt.

Emprunt de CHF 2'000'00.00

Le renouvellement de l'emprunt de CHF 2'000'000.00 n'est pas à l'ordre du jour cette année, car il a été souscrit en septembre 2013 pour une période de 10 années.

4.10 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissement 2015

Le Président ouvre la discussion générale concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement 2015.

M. Thierry Nydegger indique que le groupe PDC-Futuro a pris connaissance du budget de fonctionnement et du résultat négatif projeté.

Malgré les nombreux investissements et crédits demandés ce soir ainsi que le résultat négatif prévu, il se permet de vous montrer, par quelques chiffres, que la commune est bien gérée.

En effet, afin que les chiffres soient comparables, il a pris, dans ses exemples, des communes de taille identique à celle de Belfaux.

Les chiffres proviennent des comptes acceptés de l'année 2013.

Commune	Budget	Dépenses	Habitants	Bud/hab	Dép/hab	résultat
Attalens	14'247'403	15'024'066	3'172	4'491.62	4'736.50	4'501
Gr-Paccot	13'537'028	16'791'372	3'102	4'365.37	5'413.08	29'545
Tavel	12'523'922	13'670'663	3'147	3'979.64	4'344	105'414
Belfaux	10'615'077	10'804'777	2'992	3'547.82	3'611.22	69.35

Par ces quelques chiffres, on peut constater que le coût par habitant, ceci aussi bien au niveau du budget qu'au niveau des dépenses effectives, est le plus faible des communes prises en exemple, mais qu'il est en parfaite adéquation avec notre capacité de financement. Cela est montré par les bénéfices ressortant des comptes de ces dernières années. De plus, il est à noter que le budget présenté est très proche des dépenses effectives qui ressortent au niveau des comptes plus d'une année plus tard, ce qui n'est pas toujours le cas dans les exemples présentés, avec des différences allant jusqu'à 24% d'augmentation pour Granges-Paccot. L'établissement d'un budget est un exercice difficile, car il faut souvent tenir compte d'éléments inconnus.

Le groupe PDC-Futuro reconnaît la qualité de la gestion financière ainsi que l'excellent travail qui a été accompli pour l'établissement de ce budget par le Conseil communal, par la personne responsable des finances ainsi que par la commission financière, et ceci malgré le déficit annoncé. Belfaux ne vit pas au-dessus de ses moyens et chaque dépense est justifiée afin d'améliorer le cadre de vie.

Le groupe PDC-Futuro recommande d'accepter le budget tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet au vote les budgets de fonctionnement et d'investissement 2015.

Au vote final, les budgets de fonctionnement et d'investissement 2014 sont acceptés à l'unanimité.

5. Plan financier de la période 2015 – 2019

Le Président donne la parole à M. François Gendre.

M. François Gendre déclare que le plan financier présenté reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme, compte tenu des prévisions que nous pouvons établir sur la base de données que nous avons en notre possession.

Le législatif a prévu que le plan financier soit établi pour une période administrative de 5 ans et soit remis à jour chaque année. Pour l'établissement du plan financier de la période 2015-2019, le Conseil communal est parti des comptes 2013, qui sont la base la plus concrète à ce jour. Le budget 2015 est introduit dans la planification financière tel qu'il est présenté.

La loi cantonale sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) est entrée en vigueur le 1.1.2011. Ce nouveau système de calcul, qui englobe la péréquation des ressources et la péréquation des besoins, a généré un montant positif pour notre commune.

Les chiffres mentionnés dans la planification financière du compte de fonctionnement découlent d'estimations basées sur différents critères : évolution de la population, analyse des charges et produits des années précédentes, applications des directives du Canton quant à l'évolution des participations communales au financement des tâches publiques et incidences des investissements projetés.

- Les nouveaux quartiers planifiés lors de la modification du PAL auront une incidence sur l'arrivée de nouveaux habitants qu'à partir de 2019.
- analyse des charges et produits des années précédentes : nous avons estimé l'augmentation moyenne des charges tout en tenant compte de l'augmentation de la population. L'augmentation de la population a aussi une incidence dans le chapitre des recettes, au compte impôts personnes physiques.
- ne sachant pas si les mesures d'économies de la part du Canton seront reportées ces prochaines années, nous avons appliqué les taux des années précédentes sur la base du budget 2015.
- incidences des investissements : un amortissement moyen de 4 % et un intérêt de 2 % ont été calculés.

Les comptes prévisionnels de ces prochains exercices se présentent avec des résultats négatifs et fortement négatifs à partir de 2017.

En 2017, la perte prévue demanderait une augmentation d'impôt.

Pour les périodes 2017 et 2019, le plan financier est dépendant de beaucoup d'inconnues aussi bien de l'évolution des charges de la part du Canton que de la date d'entrée en vigueur de la modification du PAL.

Les critères de base pour l'évaluation de la péréquation financière vont évoluer avec la prise en charge d'autres facteurs ce qui pourrait pénaliser notre commune.

Le Conseil communal a pour objectif de ne pas augmenter les impôts et vous présentera d'année en année des investissements qui devraient être compatibles avec la capacité d'investissements supportable par la commune.

La dette de la commune au 31.12.2013 s'élevait à Fr. 9'340'000.00.

Les investissements, relativement importants, qui sont projetés augmenteront la dette à Fr. 22'158'000.00.

Le Président donne la parole à la commission financière pour son préavis.

La commission financière constate avec satisfaction que le plan financier a été mis à jour pour une période de 5 ans comme elle l'avait souhaité dans son message du 28 novembre 2012. Elle a pris connaissance du plan financier de la période administrative 2015 – 2019. La planification financière annonce des jours plutôt sombres.

En effet, à partir de 2017 déjà, les charges dépasseraient de plus de 5% les produits, ce qui demanderait inéluctablement des mesures d'économies ou une hausse du taux d'impôt. De ce fait, la commission financière demande au Conseil communal de bien reconsidérer chaque investissement avant de le proposer. Elle demande également au Conseil communal de préciser sa stratégie pour éviter d'augmenter les impôts, puisque tel est l'un de ses objectifs.

M. Jean-Paul Meyer indique que le Mouvement Arc-en-Ciel a analysé le plan financier 2015-2019, présenté par le Conseil communal et les perspectives peu réjouissantes qu'il engendre.

Il a pris acte de l'objectif déclaré par le Conseil communal de ne pas augmenter les impôts et de son intention de présenter des investissements compatibles avec la capacité d'investissement de la commune. Il souhaite que la commune trie sévèrement les investissements indispensables de ceux qui sont simplement souhaitables ou même de confort. Ce tri est indispensable puisque la commune n'échappera pas à certains investissements.

Il a aussi constaté que le Conseil communal fait preuve d'un bel optimisme quant au délai de l'approbation de son plan d'aménagement et par conséquent de la réalisation de plusieurs investissements prévus dans le plan financier. La révision du PAL ne pourra pas être approuvée par le Canton avant que le plan directeur cantonal n'ait été approuvé par la Confédération. La Liberté de ce jour mentionne que « la révision du plan directeur cantonal devrait être concrétisée d'ici la fin de la décennie ». Par conséquent, l'approbation du PAL ne pourra intervenir qu'après 2020. Ensuite, il faudra encore élaborer un plan de quartier, le mettre à l'enquête et le faire approuver. Avant de construire, il faudra encore établir un plan des équipements, le mettre à l'enquête et le faire approuver. Il y a par conséquent plusieurs années de procédure avant de pouvoir construire. En plus, il faut encore compter malheureusement avec des oppositions et des recours qui risquent de ralentir le processus.

La parole n'est plus demandée.

Le Président constate que le Conseil général a pris connaissance de ce rapport et remercie M. Gendre.

6. Propositions

Le Président rappelle que les membres du Conseil général ont reçu avec la convocation les propositions qui concernent les années 2011-2016.

Il ouvre la discussion générale.

Mme Barbara Dousse indique que le Mouvement Arc-en-Ciel souhaite transmettre au Conseil communal qu'il voudrait relancer l'idée d'un projet de réseau de chemins pédestres dans la commune.

La commune dispose déjà de quelques tronçons, qui sont très agréables et bien utilisés. Cependant, il y aurait lieu d'étendre, à terme, ces chemins sur la plus grande partie de la commune.

Il est conscient de la situation financière plutôt difficile de la commune mais dans un premier temps, il s'agit surtout d'établir un inventaire et une planification des secteurs à desservir. C'est une opération peu coûteuse et qui permet de profiter de la réalisation de certains travaux ou de la mise en zone de quartiers pour concrétiser le réseau à projeter.

La mobilité douce prend de plus en plus d'importance et participe au bien-être de la population, tout en augmentant l'attractivité de la commune.

Le Conseil général décide, à l'unanimité, de transmettre la proposition de Mme Barbara Dousse au conseil communal pour l'étudier.

Mme Christiane Bapst indique qu'il est important que la commune soit accueillante et accessible à toutes les classes d'âge de la population. Or, elle a remarqué à plusieurs reprises la difficulté que représente le changement de niveau des trottoirs qui donnent accès aux places de parc, aux entrées d'immeubles pour les personnes âgées, notamment celles

qui se déplacent avec un « tintébin » : la pente n'est pas dans le sens du trottoir et les rolators dévient sur les côtés, faisant perdre l'équilibre aux utilisateurs. Elle fait la proposition suivante : Le Conseil général demande au Conseil communal que, lors de travaux de réfection des routes, la problématique du changement de niveau des trottoirs soit prise en compte pour faciliter le passage des personnes âgées, notamment celles se déplaçant avec un tintébin, en particulier aux abords des commerces.

Le Conseil général décide, par 22 oui, 1 non et 2 abstentions, de transmettre la proposition de Mme Christiane Bapst au conseil communal pour l'étudier.

En prenant comme référence le Flash info de novembre 2014 afin de réduire les effets du CO₂, Mme Bapst propose au Conseil communal d'ajouter de demander aux chauffeurs de véhicules de couper leur moteur chaque fois qu'ils sont à l'arrêt.

Ceci serait réalisable aussi en mettant des panneaux aux abords des barrières de chemin de fer, en bordure de la route principale ainsi qu'à différents endroits dans le village (école) où certains automobilistes laissent tourner leur moteur le temps de dégivrer leur pare-brise, d'attendre un élève, de faire leurs achats.

Sa proposition au Conseil communal est de faire mention, dans le prochain Flash info et d'étudier la possibilité de mettre des affiches aux endroits sensibles tels que le passage à niveau.

Le Conseil général décide, par 12 oui, 6 non et 7 abstentions, de transmettre la proposition de Mme Christiane Bapst au conseil communal pour l'étudier.

Mme Christiane Bapst déclare qu'à sa connaissance les subventions pour la surélévation de l'école ont été données par le canton sous réserve que la commune ait un nouveau projet de bâtiment scolaire.

La nécessité de construire est évidente : une classe se trouve dans un conteneur, l'accueil extra scolaire est très très à l'étroit, deux salles de bricolage sont éclairées uniquement aux néons, l'école maternelle se trouve au 2^{ème} étage (lorsqu'elle y travaillait, elle rêvait fréquemment qu'un incendie se déclare dans le bâtiment, c'était vraiment cauchemardesque). Une nouvelle classe devrait s'ouvrir à la rentrée 2015, la bibliothèque très usitée est trop petite. Le montant du crédit d'étude a été accordé par le Conseil général.

Sa proposition est que le Conseil général demande au Conseil communal de fournir un échéancier précis concernant le planning de la construction du bâtiment de la petite enfance, cela pour le prochain conseil général 2015.

Le Conseil général décide, par 10 oui, 10 non et 5 abstentions et la voix du Président en plus pour départager donc par 11 oui, de transmettre la proposition de Mme Christiane Bapst au conseil communal.

La parole n'est plus demandée.

7. Questions

Le Président rappelle que les membres du Conseil général ont reçu avec la convocation l'état actuel des questions qui concernent les années 2011-2016.

Il ouvre la discussion.

Mme Andréa Felder rappelle que le Conseil général a voté un crédit d'étude concernant le collecteur des eaux usées de La Rosière. Elle demande des nouvelles par rapport à ce dossier.

M. le Syndic répond que le dossier a avancé dans ce sens que le captage de la laiterie qui faisait partie de conditions dans la réalisation ou pas d'un système relié aux équipements publics est à ce jour pas clarifié. Il y a eu récemment une séance entre le Sen et la société

de laiterie afin d'avancer dans ce dossier et déterminer si l'équipement public est indispensable ou si un assainissement local ou régional est possible.

M. Alain Carrupt demande si la commune a des informations concernant le site de la Boxal et le cas échéant, si elle a entrepris, dans la mesure de ses possibilités, des démarches pour débloquent le dossier.

Sans trahir de secret de fonction, M. le Syndic peut répondre oui. La commune a eu plusieurs échanges avec le courtier qui est unique sur ce dossier. En plus, il y a des discussions avec le Directeur en place. D'ailleurs, une rencontre aura lieu le 9 décembre 2014 avec le Conseil communal. Le dossier avance mais les gens sont gourmands.

M. Frédéric Brulhart relève que le trafic de transit dans la zone 30 km/h et la route Sur-le-Ru est incroyable. Il en veut pour preuve les nombreux tourners sur route dus aux travaux et à l'empêchement de traverser cette zone. Dans un futur proche, des travaux sont prévus sur la route cantonale et il se pose la question si le conseil communal n'a pas la possibilité de mettre en place des contrôles par une patrouille de police, ceci régulièrement, sur la route Sur-le-Ru, quartier Champ Bonjard et éventuellement la route de Corminboeuf. Est-ce qu'il y a possibilité d'agir, peut-être d'une autre manière qu'en installant du mobilier urbain qui est coûteux.

M. Gabriel Litzistorf répond que le Conseil communal attend que le dernier bout de route soit terminé, que les places de parc soient marquées et à voir comment cela évolue. Il a contacté la Police cantonale qui est venue sur place et ses premières investigations lui ont permis de dire que ça circulait bien dans ces quartiers. Des contrôles de vitesse ont eu lieu mais le Conseil communal n'a pas encore reçu les résultats. Dès que M. Litzistorf aura ces informations, il les transmettra au Conseil général.

M. le Syndic intervient et déclare qu'il appartient à l'époque de l'élaboration du PAD de Champ Bonjard et la question de savoir si la route Sur-le-Ru serait utilisée comme route de délestage en cas de surcharge de trafic dans le village avait été abordée. Il en a découlé, dans la réalisation finale, une sinuosité très spécifique au bout des immeubles Sur-le-Ru 19 et 21, car le tracé fait un angle droit. Le Conseil communal avait décidé d'observer l'évolution de la circulation sur cet axe et une possibilité de mettre cette route à sens unique, descendant, ce qui empêcherait complètement le transit matinal à travers cette zone.

La parole n'est plus demandée.

8. Divers

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Dominique Schaller fait une intervention positive sur le site internet de la commune. Des remarques ont souvent été faites pour que ce site soit mis à jour. Il y est allé plusieurs fois ces derniers temps et indique que les informations sont accessibles, c'est visible. Il remercie le Conseil communal pour avoir permis ces mises à jour et les personnes qui ont oeuvré pour cela.

M. le Syndic déclare que M. Jean-Paul Meyer lui a fait un peu froid dans le dos quand il a dit que le PAL de la commune ne serait pas approuvé avant 2020. Il aimerait nuancer ces propos. Il est clair que le PAL pourra être adopté s'il entre dans le cadre du moratoire qui est en place. Si les surfaces affectées sont compensées et qu'elles ne soient pas des surfaces d'assolement, une approbation est possible. Celle-ci ne sera pas de l'ampleur que celle qui a été soumise à l'enquête préalable, environ 70'000 m² soumis à l'affectation.

Actuellement, il y a des surfaces affectées, de zone d'intérêt général, artisanale ou autre, qui ne sont pas utilisées depuis longtemps et qui n'ont pas de perspective d'utilisation à court ou moyen terme. Des propriétaires ont été abordés dans ce sens. Des séances et des discussions ont eu lieu et dès que des résultats probables seront connus c'est bien évidemment que la commission d'aménagement analysera l'examen complémentaire à déposer auprès du Canton, sous réserve d'avoir des affectations à proposer. Urbaplan a transmis un rapport indiquant qu'une approbation possible pourrait avoir lieu en 2017.

M. le Président transmet les prochaines dates du conseil général à savoir : 10 mars, 19 mai, 22 septembre et 1^{er} décembre 2015.

Le Président clôt la séance et invite le Conseil communal et tous les membres du Conseil général à partager le verre de l'amitié.

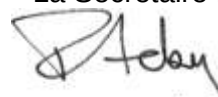
Belfaux, le 11 décembre 2014

Le Président :



Christophe Zbinden

La Secrétaire :



Fabienne Aeby